

A PROPOS DU TEXTE :
" VERS UNE LICENCE D'ENSEIGNEMENT EN
INFORMATIQUE ? " (BULLETIN DE L'EPI N° 50)

Danielle ORTOLLAND

Voici quelques remarques inspirées par la lecture de l'article du bulletin de l'EPI et pour lequel le bureau national souhaite connaître notre avis. Je n'envisagerai que deux points particuliers de cet article : la délivrance d'un diplôme d'une part, et la didactique de l'informatique d'autre part.

I - LE PROBLEME DE LA DELIVRANCE D'UN DIPLOME A L'ISSUE D'UNE FORMATION

D'une façon générale, s'agissant d'une formation continue, il me semble que :

1 - soit cette formation est qualifiante et donne droit à revalorisation salariale, et alors un diplôme national semble indiqué, mais peut-il s'agir de la licence alors qu'elle est de niveau universitaire inférieur aux diplômes déjà acquis par bon nombre d'enseignants, et actuellement requise pour tous les concours de recrutement des professeurs de lycées et collèges ? Ne risque-t-elle pas par ailleurs d'être complètement dévalorisée par rapport à la "vraie" licence universitaire ? (Pensons par exemple à ce qui est advenu du DEUG mention 1° Degré délivré il y a quelques années dans les Ecoles Normales.)

2 - soit il s'agit d'une formation continue non qualifiante, comme d'ailleurs d'autres formations continues de l'Education Nationale, et alors il ne me semble pas utile de vouloir monnayer tout désir d'approfondissement de connaissances, cela est infantilisant pour le corps professoral. (Il existe d'ailleurs actuellement bon nombre de formations continues - assurées éventuellement par des institutions rattachées aux universités, genre IREM - ne s'inscrivant pas dans une logique de délivrance de diplômes.)

Néanmoins, et ce dans tous les cas, il reste à trouver un moyen de gérer l'attribution de l'option informatique aux professeurs, et le recrutement des formateurs. En effet, il serait fort surprenant que le

nombre de "diplômés" correspond exactement au nombre de professeurs dont on a besoin. Cette adéquation ne peut dans tous les cas être faite que par voie de concours ou par examen des candidatures. Dans le premier cas, c'est le concours qui est prioritaire, mais alors quels seront son contenu et ses modalités? Dans le second cas, quelle est l'instance qui examine les candidatures, de qui est-elle composée, quels sont ses critères, considère-t-elle comme équivalentes une licence et une formation en centre lourd, voilà les questions fondamentales.

II - LA DIDACTIQUE DE L'INFORMATIQUE

1 - Sa nature

A la lecture de ce texte, la didactique apparaît rattachée aux sciences de l'éducation. Il me semble qu'il s'agit là d'un malentendu fondamental sur sa nature. En effet, pour ceux qui ont déjà travaillé dans le domaine de la didactique, il est inenvisageable de séparer les contenus disciplinaires d'une part et la didactique de cette discipline d'autre part. On pourrait en prendre pour preuve administrative le fait que les troisièmes cycles de didactique des disciplines, là où ils existent, ne sont pas rattachés aux sciences de l'éducation, mais bien aux UFR des disciplines. Mais, plus fondamentalement, c'est sur la base d'une réflexion théorique que cette décision a été prise. En effet, l'objet de la didactique d'une discipline est l'étude des activités d'enseignement dans ce qu'elles ont de spécifique à cette discipline particulière. La didactique de l'informatique s'appuie donc nécessairement - mais non exclusivement - sur une bonne connaissance des objets de savoir que l'on veut enseigner (par exemple, telle structure de contrôle ou telle structure de données). Quel est ce savoir, quand et comment est-il utilisé par les informaticiens, pour résoudre quel type de problèmes, deviennent des questions importantes qu'il va falloir prendre en compte pour ensuite pouvoir effectuer une transposition au niveau des situations d'apprentissage à proposer aux élèves. Il faudra aussi s'appuyer, bien sûr, sur une bonne connaissance des conceptions initiales des élèves. Mais on voit que l'étude des objets de savoir à transmettre est au coeur de la didactique, et en cela elle se distingue de la pédagogie tout comme des sciences de l'éducation qui ont, elles, pour objet d'étude les phénomènes généraux d'enseignement.

2 - Sa place dans la formation

Je dois dire, en tant qu'ancienne stagiaire des CAFIP et CURFIP de Lille, qu'actuellement cette dimension didactique manque cruellement à la formation (voir aussi l'article du même numéro de l'EPI "Etude de Danielle ORTOLLAND

l'évolution des méthodes d'apprentissage de la programmation" de Christophe Caignaert). Il est donc intéressant de songer à y remédier. Mais à mon avis la situation actuelle durera et ne pourra que durer tant que les universités et les enseignants des Centres n'auront pas intégré cette dimension dans leurs recherches et leurs enseignements. De la reconnaissance universitaire de la didactique de l'informatique, c'est-à-dire la création de troisièmes cycles, l'existence de recherches reconnues, dépend la qualité de la formation des enseignants, formation qui intégrerait alors la spécificité de leurs besoins. Faute de quoi, on continuera à assister à une coupure entre la formation en informatique et la formation pédagogique, la seconde étant, il faut bien le reconnaître la parente pauvre, quand encore elle existe...

3 - Pourquoi pas l'informatique dans les didactiques des disciplines?

Il faut aussi noter qu'une différenciation s'impose entre la didactique de l'informatique d'une part, dont la place est nécessaire dans la formation de tout enseignant d'informatique (en option au lycée ou en formation d'adultes), et l'utilisation de l'informatique dans la didactique des disciplines. Cette intégration de la dimension informatique dans les didactiques des différentes disciplines me semble elle aussi à prendre en compte dans la formation continue. Elle figure d'ailleurs explicitement dans la note de service n° 86-020 du 10 Janvier 1986 relative à la formation des enseignants à l'informatique.

POUR CONCLURE

Enfin, je soulignerai l'importance de l'existence de modules optionnels dans la formation : selon les connaissances initiales de chacun, ses intérêts, ses fonctions particulières, il est important de pouvoir assurer une formation diversifiée. Or, il faut bien reconnaître qu'actuellement, pour prendre l'exemple de l'Académie de Lille, ces choix ne sont pas offerts. Ainsi, professeurs de Lycées, Collèges, Ecoles Normales, toutes disciplines confondues, suivent tous le même cursus au niveau de la formation "lourde", alors que la note de service précédemment citée stipulait déjà que "cette formation pourra être conçue sous la forme d'un enseignement commun suivi d'options diversifiées".

Danielle Ortolland
École Normale de Lille